



ASSOCIATION INTERNATIONALE DU DROIT DE LA MER
www.assidmer.net

LETTRE D'INFORMATION
1/2017

Chers collègues,

Cette newsletter contient des informations relatives aux principales activités dans lesquelles notre Association est impliquée en ce début d'année.

1. Activités

J'ai le plaisir de vous annoncer que le VII^{ème} Colloque ordinaire de l'AssIDMer aura lieu dans le courant du mois de septembre 2018 au Portugal. Il sera organisé par l'Université de Lisbonne, l'Université de Porto et l'Université de Tromsø. Le thème du colloque est : « *Les défis globales et le droit de la mer / The Global Challenges and the Law of the Sea* ».

Je veux également souligner que notre Association a parrainé l'«*OPEN SEA Summer School*», organisée par le Centre d'excellence Jean Monnet sur la protection des droits des migrants dans la Méditerranée, du 14 au 22 juin 2017, auprès de l'Université de Naples « L'Orientale » et du Vesuvian Institute de Castellammare di Stabia (plus de détails sur www.jmcmigrants.eu).

Vous trouverez plus d'informations sur les activités de l'Association en consultant notre site web (<http://www.assidmer.net>), via **Twitter** (<https://twitter.com/AssIDMer>) et **Facebook** (<https://facebook.com/AssIDMer>), et les comptes **Linkedin** (<https://www.linkedin.com/in/assidmer>) et **Academia.edu** de l'Association (<http://independent.academia.edu/assidmer>).

2. Prix Daniel Vignes

J'ai le plaisir de vous annoncer que le Conseil de l'Association publiera en automne l'appel à candidature pour la II^{ème} édition du «*Prix Daniel Vignes*».

Je vous rappelle que ce Prix a pour objectif de récompenser les auteurs des meilleurs articles portant sur des thèmes relatifs au droit international de la mer. Le Règlement du Prix est publié sur notre site. Le Prix sera décerné lors du VII^{ème} Colloque ordinaire de l'Association.

3. Cotisations annuelles

Je vous rappelle qu'il est plus que jamais important de contribuer au financement de l'Association afin de garantir l'amélioration continue de ses activités. Le montant de la cotisation annuelle demeure inchangé et reste fixé à **40 euros** pour les membres actifs.

De façon à assurer le bon fonctionnement de l'AssIDMer, je vous demande de vous acquitter de vos obligations de membres et de payer votre cotisation annuelle.

A partir du 1^{er} janvier 2017, pour régler votre cotisation et verser votre don, vous devez effectuer un virement sur le compte bancaire ayant les coordonnées suivantes :

Aux noms de **Giuseppe Cataldi, Andrea Caligiuri**

IBAN: IT47B0344214239000023611189

SWIFT: WIDIITMM

WIDIBA S.p.A.

N'oubliez pas de préciser votre nom sur le bordereau.

N'hésitez pas à contacter le Trésorier, Andrea Caligiuri, pour connaître l'état de votre compte auprès de l'AssIDMer ou pour toute question relative à votre cotisation à l'adresse suivante : info@assidmer.net.

Les cotisations 2017 et 2018 peuvent être payées avec le même virement.

4. Cahiers de l'Association Internationale du Droit de la Mer

Je suis heureux de vous informer qu'au cours de l'année 2016 les trois volumes suivants ont été publiés dans le Cahiers de l'Association Internationale du Droit de la Mer :

- *International Law and Maritime Governance. Current Issues and Challenges for Regional Economic Integration Organizations / Droit international et gouvernance maritime défis actuels pour les organisations internationales d'intégration économique / Diritto internazionale e governance marittima. Problemi attuali e sfide per le organizzazioni di integrazione economica regionale*, A. Del Vecchio, F. Marrella (eds.), Editoriale Scientifica, Napoli, 2016
- *Governance of the Adriatic and Ionian Marine Space*, A. Caligiuri (ed.), Editoriale Scientifica, Napoli, 2016
- *Le droit de la mer face aux "Méditerranées". Quelle contribution de la Méditerranée et des mers semi-fermées au droit international de la mer ?* N. Ros, F. Galletti (dir.), Editoriale Scientifica, Napoli, 2016.

Toutes les propositions de publication d'œuvres collectives ou de monographies dans les Cahiers de l'Association Internationale du Droit de la Mer doivent être adressées au Président de l'Association et approuvées par le Conseil de l'Association.

Bien cordialement.

Naples, le 15 mai 2017

Le Président de l'AssIDMer
Prof. Giuseppe Cataldi

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Giuseppe Cataldi'.

